



REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----  
DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE  
-----  
VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE  
Séance du 27 juin 2017

**N°120/06/2017 : MUSEUM VICTOR BRUN - AMENAGEMENT DE RESERVES AU 1ER  
ETAGE DE LA MAISON DU COMBATTANT**

*L'an deux mille dix-sept, le mardi 27 juin à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 21 juin 2017.*

**Etaient présents : 32**

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Pierre Antoine LEVI, Sophie LARAN, Thierry DEVILLE, Laurence PAGES, Alain CRIVELLA, Christian PEREZ, Aurore KOTHE, Maxime BERAUDO, Bernard PECOU, Clarisse HEULLAND, Monique VALAT, Philippe FRANCOIS, Georges DARUL, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Vally CENTOMO, Jean TEKPRI, Danielle AMOUROUX, Jean GARROCCQ, Jean Martial DEJEAN, Nicole ROUSSEL, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Denis JUGUERA, Laura NICOLAS, Quentin SUCAU, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Arnaud GUITARD, Gaël TABARLY, Thierry VIALON

**Pouvoirs : 9**

Mesdames, Messieurs Marie-Claude BERLY à Pierre Antoine LEVI, Angèle LOUCHART à Annie GUILLOT, Colette HARLE à Danielle AMOUROUX, Jean Luc BUDOIA à Maxime BERAUDO, Jean-Michel MUSCATELLI à Bernard PECOU, Aurélie BURATTI à Robert INFANTI, Jean-François GARRIGUES à Georges DARUL, Valérie RABAULT à Gaël TABARLY, Pauline BLANC à Arnaud GUITARD

**Absents : 4**

Mesdames, Messieurs Véronique LAGARRIGUE, José GONZALEZ, Carole DUNET-SCHUMANN, Marie-Dominique BAGUR

**Monsieur Alain CRIVELLA donne lecture du rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,**

Afin d'améliorer les conditions de conservation des collections du Muséum d'Histoire Naturelle Victor Brun, une réserve doit être aménagée au 1<sup>er</sup> étage de la Maison du Combattant – 2 Boulevard Edouard HERRIOT -.

Les travaux d'aménagement doivent se dérouler dans la deuxième partie de l'année 2017.

Pour pouvoir accueillir et travailler sur les collections au sein de ces locaux, le Muséum va devoir investir dans du mobilier : rayonnages, meubles, tables, chaises, bacs, matériel de conservation préventive (mousses, sachets etc.).

Le transfert des collections doit également faire l'objet d'une formation en conservation préventive pour l'ensemble de ses agents au deuxième semestre 2017.

Il est donc prévu dans ce cadre, d'acquérir en 2017 et 2018 du matériel pour déménager et entreposer les collections du Muséum d'Histoire Naturelle dans les nouveaux locaux, ainsi que former l'intégralité de ses agents :

Total de l'opération d'aménagement des réserves et formation 25 000 TTC.

Considérant que l'achat du matériel pour l'aménagement de la réserve du Muséum peut faire l'objet d'une subvention de l'ordre de 50 % par la Direction Régionale des Affaires culturelles ;

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- charger Madame le Maire de solliciter auprès de la D.R.A.C. une subvention au taux le plus élevé possible.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

30 JUIN 2017

De sa publication et/ou notification le :

30 JUIN 2017

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 28 juin 2017

Maire,

Brigitte BAREGES

